

## ***Protocole de réouverture du collège Gérard Philippe (version destinée aux parents d'élèves)***

Suite aux événements survenus au collège Gérard Philippe, il a été décidé par l'autorité académique que le collège ouvrira mercredi 3 juin. Cette ouverture se fera en trois temps :

- Mercredi 3 juin : ouverture pour les élèves de 6<sup>ème</sup> inscrits
- Jeudi 3 et vendredi 5 juin : ouverture pour les élèves de 5<sup>ème</sup> inscrit
- A partir de lundi 8 juin : ouverture pour tous les niveaux selon l'organisation suivante :

Lundi : 6<sup>ème</sup> inscrits, Mardi : 4<sup>ème</sup> inscrits, jeudi 5<sup>ème</sup> inscrits et vendredi 3<sup>ème</sup> inscrits

Cette réouverture s'appuie sur deux documents complémentaires : le guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et lycées édité par le ministère de l'éducation nationale et le protocole relatif aux modalités de mise en place des conditions sanitaires d'accueil des élèves dans les collèges édité par le conseil départemental de la Vienne.

Le collège Gérard Philippe accueillera à partir du 3 juin neuf groupes de 12 élèves maximum selon un emploi du temps réaménagé. Cet emploi du temps prévaudra jusqu'à nouvel ordre.

Le respect des règles sanitaires édictées par les protocoles est impératif. Elles s'articulent autour des cinq principes suivants :

- **Maintien de la distanciation physique** : le principe de maintien d'une distance minimale d'un mètre conduit à la mise en place des mesures suivantes : zones d'attentes et de récréations spécifiques dans la cour, marquage au sol dans les couloirs et dans les classes des parcours élèves, places attitrées, récréations et repas décalés dans les salles de classe.
- **L'application des gestes barrière** : Plusieurs opérations de lavage de mains -avec du gel hydro alcoolique et savon - auront lieu dans la journée, lors de l'arrivée le matin, avant et après les récréations, après le passage aux toilettes, avant et après le repas, avant le départ de l'établissement. Ces opérations seront exécutées avec l'aide d'un surveillant ou d'un professeur. Les échanges de matériels sont à proscrire. Le port du masque est obligatoire dans toutes les situations où les règles sanitaires risquent de ne pas être respectées. Dans tous les cas le port du masque est obligatoire pour les élèves et les professeurs lors des déplacements et dans la cour. Les professeurs ont de plus l'obligation de porter le masque en salle de cours. Des masques en papier seront à leur disposition s'ils le souhaitent, il est plus facile de parler à travers.

Le conseil d'administration du collège du 2 juin a demandé aux élèves et aux professeurs de garder le masque en cours jusqu'à nouvel ordre

- **La limitation du brassage des élèves** : Les groupes d'élèves sont fixes et ne pourront varier (même si les groupes sont déséquilibrés). Chaque élève se verra attribuer un numéro dans son groupe. Ce numéro correspondra à une place dans les zones d'attentes et en classe. Il est interdit de changer de place ou de numéro. Les groupes d'élèves ne devront pas se croiser, un sens de circulation sera établi dans le collège. Trois zones d'entrées- sorties seront mises en place, les récréations et repas seront décalés

- **Nettoyage et désinfection** : les élèves se verront attribués deux salles de classe (sauf classe ULIS et SEGPA qui seront nettoyées lors de la pause méridienne), l'une pour le matin et l'autre pour l'après-midi. *Les élèves déjeuneront dans la salle du matin.* Les salles seront désinfectées par les agents hors présence élève.
- **Formation, information et communication** : les règles sanitaires seront rappelées aux différents personnels lors de réunions de présentation et d'un conseil d'administration. Chaque groupe sera sensibilisé par son professeur et/ou professeur principal, CPE, surveillant, infirmière, membre de la direction à son arrivée au collège. Le présent protocole sera diffusé (dans sa version parents), aux responsables légaux.

### **Répartition des salles**

A301 : ULIS (à nettoyer chaque matin avant 8h et pendant la pause méridienne)

B108 : SEGPA 6<sup>ème</sup>1/5<sup>ème</sup>1 lundi et mardi, 4<sup>ème</sup>1/3<sup>ème</sup>1 jeudi et vendredi (à nettoyer chaque matin avant 8h et pendant la pause méridienne)

Niveaux	Matin	Après midi
6 <sup>ème</sup> 2 / 5 <sup>ème</sup> 2/4 <sup>ème</sup> 2/3 <sup>ème</sup> 2	B 109	B 110
6 <sup>ème</sup> 3 / 5 <sup>ème</sup> 3/4 <sup>ème</sup> 3/3 <sup>ème</sup> 3	B 111	B 103
6 <sup>ème</sup> 4 / 5 <sup>ème</sup> 4/4 <sup>ème</sup> 4/3 <sup>ème</sup> 4	B 112	B 104
6 <sup>ème</sup> 5 / 5 <sup>ème</sup> 5/4 <sup>ème</sup> 5/3 <sup>ème</sup> 5	B 201	B 202
6 <sup>ème</sup> 6 / 5 <sup>ème</sup> 6/4 <sup>ème</sup> 6/3 <sup>ème</sup> 6	B 203	B 204
6 <sup>ème</sup> 7 / 5 <sup>ème</sup> 7/4 <sup>ème</sup> 7/3 <sup>ème</sup> 7	B 301	B 302
6 <sup>ème</sup> 8 / 5 <sup>ème</sup> 8/4 <sup>ème</sup> 8/3 <sup>ème</sup> 8	B 305	B 304

### **Gestion des groupes élèves et des récréations :**

Les élèves entreront dans le collège dès l'arrivée des bus par l'entrée prévue (voir plan)

Entrée A : classe Ulis, 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> 5 et 6

Entrée B : 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, 4,7 et 8

Entrée C : 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, 1, 2 et 3.

Les élèves se rendront dans leur zone d'attente en respectant les gestes barrières. Ils se laveront les mains (avec l'aide d'un surveillant). Chaque zone se verra attribué un surveillant attitré.

Les professeurs viendront chercher les groupes dans les zones d'attente en respectant les horaires présentés dans un autre document. Le professeur montera devant et le surveillant derrière en veillant au respect des distances de sécurité. La montée en classe se fait en suivant le sens de circulation et en respectant l'ordre des numéros attribués aux élèves. Les élèves se placent ensuite devant leur salle au niveau de leur numéro collé sur le mur. Ils entrent en salle un par un, se lavent les mains à l'entrée et vont se placer à leur place en suivant le sens de circulation. Les élèves pourront alors accrocher leur masque à la table. Toutes les montées se feront par l'escalier central du bâtiment B et les sorties par les escaliers aux deux bouts du bâtiment (un fléchage est mis en place au sol). Pendant les séances

pédagogiques, les élèves ne se déplacent pas. En cas d'urgence, les surveillants et/ou madame la CPE seront appelés. La sortie de salle se fait en suivant le sens de circulation et la descente par l'escalier prévu. Les surveillants feront l'appel en salle le matin et transmettront cet appel à Mme La CPE. De même, les surveillants viendront chercher les classes en salle pour les récréations. Le surveillant et le professeur accompagneront les élèves dans la zone de récréation. Le professeur sera libéré quand les élèves arriveront sur zone. Ce principe de deux accompagnateurs (surveillant et professeur) est reconduit pour la montée en salle après la récréation. Enfin pour les changements de cours, le professeur attendra l'arrivée de son collègue pour quitter la salle. Si une impossibilité pratique survenait, un surveillant viendrait en renfort.

A midi, un surveillant vient remplacer le professeur pour le repas en salle. Les repas sont portés en salle. Les élèves descendent ensuite en récréation après le repas avec le seul surveillant. Chaque élève prendra son repas à sa place et les déchets seront placés dans un sac unique présenté à chaque élève. La salle sera nettoyée après le repas. De plus, les surveillants veilleront à ce que les élèves se lavent les mains. La collectivité territoriale ne fournira des repas qu'aux personnels du département et de la vie scolaire chargés d'élèves lors de la pause méridienne. Les professeurs pourront prendre leur repas personnel dans la cour, ou en salle des professeurs (16 places)

Pour la sortie en fin de journée, les mêmes principes sont retenus, les élèves sont accompagnés dans leur zone par un surveillant et un professeur puis accompagnés vers les sorties par le surveillant.

L'entrée des adultes se fait par le portillon côté administration qui restera ouvert la journée.

Aucune autre personne ne sera acceptée dans l'établissement sans avis du chef d'établissement.

Attention, tous les personnels doivent respecter les sens de circulation.

Documents joints : plan des zones d'attentes, horaires des différents déplacements.



